CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 03 mars 2022 à 19 heures 00 minutes
Salle des Lavandières - La Pommeraie-sur-Sèvre

Présents :
Mme BITEAU Alexandra, Mme BURCH-BOILEAU Christine, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, Mme GABORIT Maryline, Mme GUICHETEAU Magalie, M. GUILLOTEAU Bernard, M. HERITEAU Antoine, Mme JOLY Véronique, M. LOISEAU David, Mme LUMINEAU Catherine, M. MARTINEAU Bernard, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. ROY Claude, M. SCHMUTZ Alain, M. TETAUD Francis, Mme YVAI NURDIN Adeline

Procuration(s) :
M. LANOUE Nicolas donne pouvoir à Mme BITEAU Alexandra, Mme LUMET Anne-Claude donne pouvoir à M. HERITEAU Antoine, M. PERAIN Hervé donne pouvoir à M. SCHMUTZ Alain, Mme RANTIERE Charlène donne pouvoir à Mme BITEAU Alexandra, M. STEENO Nicolas donne pouvoir à M. ROY Claude

Absent(s) :
M. BERNARD Ludovic

Excusé(s) :
Mme BERNARD Anita, Mme BLOUIN Anaïs, M. LANOUE Nicolas, Mme LUMET Anne-Claude, M. PASQUEREAU Johann, M. PERAIN Hervé, Mme RANTIERE Charlène, M. STEENO Nicolas

Secrétaire de séance : Mme RAVAUD Céline

Président de séance : M. ROY Jean-Louis

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2022

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la réunion en séance publique du 10 février 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver ce procès-verbal.

2 - D01.03.2022 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur le Maire présente les résultats du compte de gestion 2021, transmis par le trésorier et retraçant les opérations du budget communal.

- ***BUDGET PRINCIPAL***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	4 317 001,17 €	Dépenses réalisées :	1 775 056,56 €
Recettes réalisées :	5 428 973,48 €	Recettes réalisées :	2 969 311,90 €
Excédent reporté 2020 :	1 886 911,99 €	Déficit reporté 2020 :	592 465,40 €
Résultat de l'exercice :	**2 998 884,30 €**	**Résultat de l'exercice :**	**601 789,94 €**

– ***BUDGET ATELIERS RELAIS***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	239 169,19 €	Dépenses réalisées :	79 993,17 €
Recettes réalisées :	274 235,52 €	Recettes réalisées :	244 846,95 €
Excédent reporté 2020 :	184 444,28 €	Déficit reporté 2020 :	6 135,99 €
Résultat de l'exercice :	**219 510,61 €**	**Résultat de l'exercice :**	**158 717,79 €**

– ***BUDGET BUREAUX PLACE DU SOMMET***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	478,88 €	Dépenses réalisées :	0 €
Recettes réalisées :	1 200,04 €	Recettes réalisées :	0 €
Excédent reporté 2020 :	3 722,60 €	Excédent reporté 2020 :	100 €
Résultat de l'exercice :	**4 443,76 €**	**Résultat de l'exercice :**	**100 €**

– ***BUDGET COMMERCES***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	19 097,88 €	Dépenses réalisées :	95 099,14 €
Recettes réalisées :	102 701,56 €	Recettes réalisées :	82 775,95 €
Excédent reporté 2020 :	3 374,88 €	Déficit reporté 2020 :	51 172,79 €
Résultat de l'exercice :	**86 978,56 €**	**Résultat de l'exercice :**	**– 63 495,98 €**

– ***BUDGET LOTISSEMENT LES VERSENNES***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	79 092,63 €	Dépenses réalisées :	77 779,90 €
Recettes réalisées :	77 716,64 €	Recettes réalisées :	76 672,83 €
Excédent reporté 2020 :	107 905,30 €	Déficit reporté 2020 :	24 672,83 €
Résultat de l'exercice :	**106 529,31 €**	**Résultat de l'exercice :**	**– 25 779,90 €**

– ***BUDGET LOTISSEMENT RUISSEAU DE COMPENCE***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	18 413,73 €	Dépenses réalisées :	0 €
Recettes réalisées :	21 794,01 €	Recettes réalisées :	17 788,23 €
Déficit reporté 2020 :	3 380,28 €	Déficit reporté 2020 :	17 788,23 €
Résultat de l'exercice :	**0 €**	**Résultat de l'exercice :**	**0 €**

– ***BUDGET EXTENSION LOTISSEMENT DU BOIS***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	131 612,16 €	Dépenses réalisées :	236 974,37 €
Recettes réalisées :	125 086,37 €	Recettes réalisées :	215 004,28 €
Excédent reporté 2020 :	186 237,69 €	Excédent reporté 2020 :	4 995,72 €
Résultat de l'exercice :	**179 711,90 €**	**Résultat de l'exercice :**	**– 16 974,37 €**

– ***BUDGET LOTISSEMENT DE LA GIRAUDERIE***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	240 097,48 €	Dépenses réalisées :	199 202,73 €
Recettes réalisées :	327 778,73 €	Recettes réalisées :	221 761,58 €
Excédent reporté 2020 :	51 002,17 €	Déficit reporté 2020 :	221 761,58 €
Résultat de l'exercice :	**138 683,42 €**	**Résultat de l'exercice :**	**– 199 202,73 €**

– ***BUDGET LOTISSEMENT LE VERGER***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	352 332,47 €	Dépenses réalisées :	261 086 €
Recettes réalisées :	403 908,50 €	Recettes réalisées :	275 626,55 €
Excédent reporté 2020 :	99 997,85 €	Déficit reporté 2020 :	275 626,55 €
Résultat de l'exercice :	**151 573,88 €**	**Résultat de l'exercice :**	**– 261 086 €**

– ***BUDGET LOTISSEMENT LE BESSEC***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	119 850,21 €	Dépenses réalisées :	119 850,21 €
Recettes réalisées :	195 712,70 €	Recettes réalisées :	119 190,21 €
Excédent reporté 2020 :	92 999,95 €	Déficit reporté 2020 :	119 190,21 €
Résultat de l'exercice :	**168 862,44 €**	**Résultat de l'exercice :**	**– 119 850,21 €**

– ***BUDGET LOTISSEMENT LES VERSENNES 2***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	199 964,96 €	Dépenses réalisées :	199 964,96 €
Recettes réalisées :	199 965,38 €	Recettes réalisées :	0 €
Résultat de l'exercice :	**0,42 €**	**Résultat de l'exercice :**	**– 199 964,96 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, les résultats du compte de gestion 2021.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - D02.03.2022 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Conformément à l'article L-2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal a élu son président de séance en la personne de Nathalie DUBIN.

Nathalie DUBIN présente le compte administratif de l'exercice 2021 retraçant les opérations du budget communal.

Jean-Louis ROY, Maire de Sèvremont, se retire au moment du vote.

– ***BUDGET PRINCIPAL***

SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées :	4 317 001,17 €	Dépenses réalisées :	1 775 056,56 €
Recettes réalisées :	5 428 973,48 €	Recettes réalisées :	2 969 311,90 €
Excédent reporté 2020 :	1 886 911,99 €	Déficit reporté 2020 :	592 465,40 €
Résultat de l'exercice :	**2 998 884,30 €**	**Résultat de l'exercice :**	**– 601 789,94 €**
		Restes à réaliser :	**– 1 383 282 €**

– ***BUDGET ATELIERS RELAIS***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	239 169,19 €	Dépenses réalisées :	79 993,17 €
Recettes réalisées :	274 235,52 €	Recettes réalisées :	244 846,95 €
Excédent reporté 2020 :	184 444,28 €	Déficit reporté 2020 :	6 135,99 €
Résultat de l'exercice :	**219 510,61 €**	**Résultat de l'exercice :**	**158 717,79 €**

– ***BUDGET BUREAUX PLACE DU SOMMET***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	478,88 €	Dépenses réalisées :	0 €
Recettes réalisées :	1 200,04 €	Recettes réalisées :	0 €
Excédent reporté 2020 :	3 722,60 €	Excédent reporté 2020 :	100 €
Résultat de l'exercice :	**4 443,76 €**	**Résultat de l'exercice :**	**100 €**

– ***BUDGET COMMERCES***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	19 097,88 €	Dépenses réalisées :	95 099,14 €
Recettes réalisées :	102 701,56 €	Recettes réalisées :	82 775,95 €
Excédent reporté 2020 :	3 374,88 €	Déficit reporté 2020 :	51 172,79 €
Résultat de l'exercice :	**86 978,56 €**	**Résultat de l'exercice :**	**– 63 495,98 €**
		Restes à réaliser	**– 31 505,64 €**

– ***BUDGET LOTISSEMENT LES VERSENNES***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	79 092,63 €	Dépenses réalisées :	77 779,90 €
Recettes réalisées :	77 716,64 €	Recettes réalisées :	76 672,83 €
Excédent reporté 2020 :	107 905,30 €	Déficit reporté 2020 :	24 672,83 €
Résultat de l'exercice :	**106 529,31 €**	**Résultat de l'exercice :**	**– 25 779,90 €**

– ***BUDGET LOTISSEMENT RUISSEAU DE COMPENCE***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	18 413,73 €	Dépenses réalisées :	0 €
Recettes réalisées :	21 794,01 €	Recettes réalisées :	17 788,23 €
Déficit reporté 2020 :	3 380,28 €	Déficit reporté 2020 :	17 788,23 €
Résultat de l'exercice :	**– 0 €**	**Résultat de l'exercice :**	**– 0 €**

– ***BUDGET EXTENSION LOTISSEMENT DU BOIS***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	131 612,16 €	Dépenses réalisées :	236 974,37 €
Recettes réalisées :	125 086,37 €	Recettes réalisées :	215 004,28 €
Excédent reporté 2020 :	186 237,69 €	Excédent reporté 2020 :	4 995,72 €
Résultat de l'exercice :	**179 711,90 €**	**Résultat de l'exercice :**	– **16 974,37 €**

– ***BUDGET LOTISSEMENT DE LA GIRAUDERIE***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	240 097,48 €	Dépenses réalisées :	199 202,73 €
Recettes réalisées :	327 778,73 €	Recettes réalisées :	221 761,58 €
Excédent reporté 2020 :	51 002,17 €	Déficit reporté 2020 :	221 761,58 €
Résultat de l'exercice :	**138 683,42 €**	**Résultat de l'exercice :**	– **199 202,73 €**

– ***BUDGET LOTISSEMENT LE VERGER***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	352 332,47 €	Dépenses réalisées :	261 086 €
Recettes réalisées :	403 908,50 €	Recettes réalisées :	275 626,55 €
Excédent reporté 2020 :	99 997,85 €	Déficit reporté 2020 :	275 626,55 €
Résultat de l'exercice :	**151 573,88 €**	**Résultat de l'exercice :**	– **261 086 €**

– ***BUDGET LOTISSEMENT LE BESSEC***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	119 850,21 €	Dépenses réalisées :	119 850,21 €
Recettes réalisées :	195 712,70 €	Recettes réalisées :	119 190,21 €
Excédent reporté 2020 :	92 999,95 €	Déficit reporté 2020 :	119 190,21 €
Résultat de l'exercice :	**168 862,44 €**	**Résultat de l'exercice :**	– **119 850,21 €**

– ***BUDGET LOTISSEMENT LES VERSENNES 2***

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	199 964,96 €	Dépenses réalisées :	199 964,96 €
Recettes réalisées :	199 965,38 €	Recettes réalisées :	0 €
Résultat de l'exercice :	**0,42 €**	**Résultat de l'exercice :**	– **199 964,96 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, le compte administratif de l'année 2021.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : M. ROY Jean-Louis
Sous la présidence de Mme DUBIN Nathalie

4 - D03.03.2022 - BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS DE LA COMMUNE DE SEVREMONT EN 2021
Monsieur le Maire rappelle que l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales dispose que

« *le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une Commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette Commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la Commune.* ».

Il présente ce bilan au Conseil Municipal :

– Acquisitions

- Parcelles ZV 369 et ZV 370 d'une surface respective de 561 m² acquises auprès de Madame Marie-Thérèse PAIN pour 250 €

– Cessions

- Parcelles AE 746, 749 et 750 d'une surface de 485 m² cédée à la société ERAS pour 55 000 €,
- Parcelle A 2440 d'une surface de 56 m² cédée à Monsieur et Madame Olivier FLEURY pour 168 €
- Parcelles A 2439 et A 2441 d'une surface de 185 m² cédées à Monsieur et Madame Daniel ALBERT pour 555 €
- Parcelle ZD 7 d'une surface de 588 m² vendue à Monsieur et Madame Dominique GAUTREAU pour 176,40 €
- Parcelle AB 706 d'une surface de 33 m² vendue à Monsieur Richard LIEGEOIS pour 660 €
- Parcelle AB 705 d'une surface de 33 m² vendue à Monsieur et Madame Dominique RAPIN pour 660 €
- Parcelle AB 707 d'une surface de 5 m² vendue à Monsieur Cédric CHAILLOUX pour 105 €
- Parcelle ZR 257 d'une surface de 52 m² vendue à Monsieur et Madame Jacques BLANDIN pour 260 €
- Parcelle ZT 303 d'une surface de 265 m² vendue à Monsieur et Michel FORTIN pour 79,50 €

Monsieur le Maire propose d'approuver ce bilan.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - D04.03.2022 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

Au vu des comptes administratifs 2021, Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de la manière suivante :

Budgets	Résultat de la section de fonctionnement en euros	Besoin d'investissement			Affectation des résultats				
		Résultat de la section d'investissement en euros	Solde des restes à réaliser en euros	Total en euros	D 002 (fct)	R 002 (fct)	D 001 (inv)	R 001 (inv)	R 1068 (inv)
Principal	2 998 884,30 €	601 789,94 €	-1 383 282,00 €	- 781 492,06 €		2 217 392,24 €		601 789,94 €	781 492,06 €
Ateliers relais	219 510,61 €	158 717,79 €		158 717,79 €		219 510,61 €		158 717,79 €	
Bureaux place du sommet	4 443,76 €	100,00 €		100,00 €		4 443,76 €		100,00 €	
Commerces	86 978,56 €	- 63 495,98 €	- 31 505,64 €	- 95 001,62 €			- 63 495,98 €		86 978,56 €
Les Versennes	106 529,31 €	- 25 779,90 €		- 25 779,90 €		106 529,31 €	- 25 779,90 €		
Le Bois (extension)	179 711,90 €	- 16 974,37 €		- 16 974,37 €		179 711,90 €	- 16 974,37 €		
Girauderie	138 683,42 €	- 199 202,73 €		- 199 202,73 €		138 683,42 €	-199 202,73 €		
Le Verger	151 573,88 €	- 261 086,00 €		- 261 086,00 €		151 573,88 €	-261 086,00 €		
Le Bessec	168 862,44 €	-119 850,21 €		- 119 850,21 €		168 862,44 €	-119 850,21 €		
Les Versennes 2	0,42 €	- 199 964,96 €		- 199 964,96 €		0,42 €	- 199 964,96 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - D05.03.2022 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Le Rapport d'Orientations Budgétaires est présenté par Nathalie DUBIN, Adjointe, responsable de la commission Finances, Budget.

Les dispositions de l'article L2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) rendent obligatoire, dans les communes de plus de 3500 habitants, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les 2 mois précédant le vote du budget.

Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin de définir sa politique d'investissement et sa stratégie budgétaire.

Le DOB doit désormais faire l'objet d'un rapport. L'article D 2312-3 résultant du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 en précise le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire.

Ainsi, pour les communes d'au moins 3 500 habitants, ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet du budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations susvisées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

A noter également qu'obligation est désormais posée de transmettre ce rapport au représentant de l'Etat en vertu de l'article L.2312-1 du CGCT et de le publier sur le site internet de la commune.

Ce rapport doit également être transmis au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante, comme en dispose l'article L.2312-1 du CGCT. Cette délibération doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :
- prendre acte de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires accompagnant la présente délibération ;
- prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2022 du budget principal et de ses budgets annexes.

Le Conseil Municipal prend acte du Débat d'Orientations Budgétaires et de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2022.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 est annexé à la présente délibération.

7 - D06.03.2022 - AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

La limite fixée pour le budget principal par l'article précédent est de 667 605,89 € (25 % de 2 670 423,57 €). (3 215 716 € - 545 292,43 €)

Opération 060 – article 2188 : 279 €
Opération 060 – article 2188 : 148,30 €
Opération 060 – article 21311 : 177,60 €
Opération 062 – article 2188 : 1 387.48 €
Opération 063 – article 2188 : 825.60 €
Opération 071 – article 2188 : 1 169.96 €
Opération 072 – article 2188 : 834 €
Opération 072 – article 2184 : 2 500 €
Opération 073 – article 2188 : 2 220 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - D07.03.2022 - DEMANDE DE REDUCTION DE LOYER PAR MADAME NOULET - Point présenté par Nathalie DUBIN

Monsieur le Maire indique que Madame Francine NOULET, professeur d'aérogym à Saint-Michel-Mont-Mercure, a fait une demande de réduction du montant du loyer de la salle des fêtes utilisée pour ses cours. En effet, en raison de la pandémie, Madame Noulet demande une remise pour la saison précédente, les cours ayant été annulés pendant 3 mois à cause du confinement.

Il précise que Madame Noulet a réduit le montant de l'inscription de 23 % pour l'année 2021/2022 aux adhérents n'ayant pas pu assister aux cours pendant les 3 mois de confinement.

Monsieur le Maire propose d'accorder une réduction du même montant pour le loyer de 253 € pour l'année, soit une réduction de 60 € sur le loyer 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - D08.03.2022 - TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire indique que les tarifs des salles communales doivent être fixés à compter du 1er janvier 2022.

Monsieur le Maire propose :
- d'approuver la grille tarifaire de location des salles municipales et locaux figurant dans le tableau ci-dessous, à compter du 1er janvier 2022 (reconduction des tarifs 2021),
- de l'autoriser ou son représentant à signer tout document administratif se rapportant à la location des salles.

SALLES	COMMUNE DELEGUEE	JOURNEE	WE	VAISSELLE	VIN D'HONNEUR	PERSONNES EXTERIEURES A SEVREMONT (1 journée)	PERSONNES EXTERIEURES A SEVREMONT (week-end)	COURTE DUREE	LOCATION AEROGYM
Les Lavandières	La Pommeraie-sur-Sèvre	206	309	31	170	268	402	51	
Le Châtelet	La Flocellière	206	309	31	170	268	402	51	
Salle des fêtes	Saint-Michel-Mont-Mercure	175	263	26	256	228	342	51	253
Salle Marquis de Surgères	La Flocellière	155	232	23	127	201	301	51	
Restaurant scolaire	La Pommeraie-sur-Sèvre	206	309	31	170	268	402	51	
Salle de Châteaumur	Les Châtelliers-Châteaumur	134	201	20	110	174	261	51	
Le foyer associatif	Saint-Michel-Mont-Mercure	113	170	17	93	147	221	51	
Salle de Châteaumur et salle de sport	Les Châtelliers-Châteaumur	165	247	25	136	214	321	51	
Pom d'Api	La Pommeraie-sur-Sèvre	72	108	11	59	94	141	51	
Salle de la Butte	Les Châtelliers-Châteaumur	93	139	14	76	121	181	51	
Vaisselle cassée ou manquante : 1 €/pièce									
Salles du complexe sportif du Mont Mercure :									
Location durant un week-end :			206,04 €						
Location durant une journée :			103,02 €						
Location durant une demie-journée :			51,51 €						
Location à l'heure de la salle du complexe sportif n° 3 :			2,17 €						

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - D09.03.2022 - VOTE DE SUBVENTIONS COMMUNALES, ADHESIONS A DIVERS ORGANISMES ET REMBOURSEMENTS DE FRAIS - COMMISSION " ACTEURS ECONOMIQUES ET ASSOCIATIONS "

Suite à la réunion de la commission « acteurs économiques et associations » du 9 février 2022, Monsieur le Maire présente les demandes de subvention, d'adhésions et de remboursements de frais faites par les associations.

La commission a passé en revue les 38 demandes d'associations (42 en 2021) pour un montant total de 41 774.24 €.

Le montant total proposé au Conseil Municipal s'élève à 23 453.70 € répartis ainsi :
- Adhésions : 200 €
- Subventions : 20 750.37 €
- Remboursement de frais : 1 303.33 €

- Budget consacré au Téléthon : 1 200 €

Les forfaits par adhérent ont été augmentés de 2 % comme chaque année et s'élèvent à :
- 10,82 € (10,61 € + 2 %) par adhérent Sèvremontain d'une association de Sèvremont,
- 8,66 € (8,49 € + 2 %) par adhérent Sèvremontain d'une association hors Sèvremont.

Pour mémoire, 18 378.03 € ont été versés en 2021.

Il propose de verser les montants ci-après à chacune des associations concernées (par le biais de subventions, d'adhésions ou de remboursement de frais).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de Monsieur le Maire suivant le détail joint à la présente délibération.

11 - D10.03.2022 - FIXATION DU PRIX DE VENTE DES PARCELLES DU LOTISSEMENT " LES VERSENNES 2 "
Monsieur le Maire rappelle le projet du lotissement « Les Versennes 2 ».

Il convient de déterminer un prix de vente des parcelles de ce lotissement.

Le pôle évaluation de la DRFIP des Pays de La Loire a été sollicité et a proposé un prix de vente à 58 € HT/m^2.

Monsieur le Maire présente le budget global de la viabilisation de ce lotissement. Au vu de ce budget, des tarifs précédemment appliqués sur la commune et de ceux appliqués dans les communes environnantes, il propose le prix de vente suivant : 54,17 €/m^2 (HT) plus 10,83 €/m² (TVA) **soit 65 € TTC/m^2.**

Il précise que les actes de vente de ce lotissement seront passés chez Maitre Tomljanovic, notaire à Pouzauges, les frais d'acte étant à la charge des acquéreurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

12 - D11.03.2022 - ACQUISITION D'UN TERRAIN (COMMUNE DELEGUEE DE LA POMMERAIE-SUR-SEVRE)
Monsieur le Maire indique que Madame GAGNIÉ serait disposée à vendre à la Commune la parcelle A 331 d'une superficie de 482 m², située à proximité de l'ensemble bâti, acquis en 2020 auprès de la salle des Lavandières et du restaurant scolaire, Commune déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre.

Le prix proposé est de 2 500 €, avec une prise en charge des frais d'acte par la commune.

Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle susvisée aux conditions demandées, avec le paiement des frais d'acte par la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 25, Contre : 0, Abstention : 3)

13 - D12.03.2022 - ATTRIBUTION DU MARCHE D'IMPRESSION DES PUBLICATIONS COMMUNALES
Monsieur le Maire indique qu'une consultation a été lancée pour l'impression des publications communales.

Une insertion de cette consultation a été faite sur le site « marches-sécurises » du 12 janvier 2022 au 2 février 2022.

Après analyse des offres, c'est l'offre de la société ICI qui apparaît la mieux disante pour un montant annuel de 13 530 € HT.

Monsieur le Maire propose d'attribuer le marché à la société ICI et de l'autoriser à signer le marché correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 27, Contre : 0, Abstention : 1)

14 - D13.03.2022 - PARTICIPATION VERSEE AU SYDEV POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DU STADE DE FOOTBALL DU COMPLEXE SPORTIF DU MONT MERCURE (COMMUNE DELEGUEE DE LA FLOCELLIERE)

Code de l'affaire : L.TS.090.22.001
Nom du dossier : Rénovation PL T003-C006 Terrain d'entrainement herbé Rue du Stade suite au IS.22.090.1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de rénovation de l'éclairage public du stade de football du complexe sportif du Mont Mercure situé sur la Commune déléguée de La Flocellière.

A cet effet, le SYDEV a transmis à la Commune une convention de travaux prévoyant un coût de **3 555,00 € TTC**, avec une participation communale de **2 237,00 €**, selon le détail suivant :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT	Montant prévisionnel TTC	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage public					
Rénovation	2 796.00 €	3 555.00 €	2 796.00 €	80 %	2 237.00 €
TOTAL PARTICIPATION					2 237.00 €

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à approuver les travaux et de l'autoriser à signer la convention de participation financière correspondante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

15 - D14.03.2022 - PARTICIPATION VERSEE AU SYDEV POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (GRANDE RUE ET BAS CHATELLIER - COMMUNE DELEGUEE DE LES CHÂTELLIERS-CHÂTEAUMUR)

Code de l'affaire : L.RN.090.21.001
Nom du dossier : Rénovation PL 606-019 Grande Rue suite à la VS.21.090.3 & PL 604-001 Chemin Rural n°18 suite à la visite de janvier 2022

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le réseau d'éclairage public doit être rénové (Grande Rue et Bas Châtelliers, Commune déléguée de Les Châtelliers-Châteaumur).

A cet effet, le SYDEV a transmis à la Commune une convention de travaux (2022.ECL.0072) prévoyant un coût de **1 494,00 € TTC**, avec une participation communale de **623,00 €**, selon le détail suivant :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT	Montant prévisionnel TTC	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage public					
Rénovation	1 245.00 €	1 494.00 €	1 245.00 €	50 %	623.00 €
TOTAL PARTICIPATION					623.00 €

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à approuver les travaux et à signer la convention de participation financière correspondante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

16 - POLITIQUE DE PROTECTION DU PATRIMOINE

Pour rappel, suite à la réunion du conseil municipal du 25 novembre 2021, la communauté de communes du Pays de Pouzauges a souhaité que chaque commune se positionne sur la mise en place de règles spécifiques en matière de protection du patrimoine.

Une réunion a été organisée dans chacune des communes déléguées avec Franck Bonhome, responsable du service urbanisme à la communauté de communes du Pays de Pouzauges.

La mise en place de tels dispositifs pourrait constituer une contrainte pour les propriétaires des maisons ou édifices concernés. Elle pourrait s'accompagner d'une politique d'aides financières de la collectivité dont les contours restent à définir.

Les élus proposent que soient retenues :
- La mise en place d'un site patrimonial remarquable (SPR) et d'un périmètre délimité des abords (PDA) sur les communes déléguées de La Flocellière, La Pommeraie sur Sèvre et les Châtelliers-Châteaumur,
- La mise en place d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) thématique sur la commune déléguée de Saint Michel Mont Mercure.

17 - D15.03.2022 - REMBOURSEMENT DE LA COTISATION ORDINALE A L'ORDRE DES MEDECINS

Monsieur le Maire indique que le Docteur Gérard Grellier, médecin salarié au centre de santé de Sèvremont, demande le remboursement par la Commune de sa cotisation ordinale à l'ordre des médecins de la Vendée pour l'année 2022.

Il propose de lui rembourser le montant de la cotisation soit 335 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

18 - DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

018 DIA PARCELLE AE 755 - Rémy VINCENDEAU - LA FLOCELLIERE

019 REPRISE DE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE LA FLOCELLIERE

020 DIA PARCELLES AD 388-389 - SCI Beau Chêne - LA FLOCELLIERE

021 DIA PARCELLE AE 757 - 9 rue des Olivettes - LA FLOCELLIERE

022 DIA PARCELLE A 1938 - Patrice et Françoise MARIA - LA POMMERAIE-SUR-SEVRE

023 DIA PARCELLE AC 42 - VOISINE Franck et Sandrine – SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE

024 LOCATION D'UN LOCAL SITUE 2, PLACE DU MARQUIS DE SURGERES SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE LA FLOCELLIERE - Sandrine SARRAZIN

025 LOCATION D'UN LOCAL SITUE 2, PLACE DU MARQUIS DE SURGERES SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE LA FLOCELLIERE - Nathalie PHILEMON

026 CONCESSION DE TERRAIN 2022-01 - Thierry COUPVENT DES GRAVIERS - LA FLOCELLIERE

027 ACQUISITION DU MOBILIER APPARTENANT A LOUIS-MARIE ARNOU, ORTHOPHONISTE

Fait à SEVREMONT
Le Maire, Jean-Louis ROY

Signé électroniquement par :
Jean-Jedis Roy
Daté de signature : 08/03/2022
Qualité : Maire de Sèvremont

Vote subventions communales, adhésions à divers organismes et remboursements de frais – Commission Acteurs économiques et associations

Délibération D09.03.2022

	Adhésion, subvention ou remboursement de frais	Projets	Proposition de la commission Acteurs économiques et Associations pour2022	Vote du Conseil Municipal	Vote "pour"	Vote "contre"	Vote "Abstention"	N'a pas participé au vote
CAUE (conseil d'architecture, urbanisme et environnement)	Adhésion		**100,00 €**	**100,00 €**	27			Nathalie DUBIN car absente au moment du vote
MDAV (maison départementale des asso de Vendée) - cotisation	Adhésion		**100,00 €**	**100,00 €**	27			Nathalie DUBIN car absente au moment du vote
Téléthon	**Budget**	**300 € par commune**	**1 200,00 €**	**1 200,00 €**	27			Nathalie DUBIN car absente au moment du vote
Amicale Laïque Le Boupère	Subvention	Manifestation motocross et quads nocturne (juillet 2022)	**Refus**	**Refus**	27			Nathalie DUBIN car absente au moment du vote
Au fil des coutures de Sèvremont	Subvention	La demande correspond aux dépenses liées à l'achat de fournitures pour les ateliers jusqu'à septembre 2022	**200,00 €**	**200,00 €**	26		1	Nathalie DUBIN car absente au moment du vote
Black wolves management	Subvention	Achat de matériel pour continuer à amélioration le studio photo - Achat équipements pour développer la création musicale et l'aide dans la compositions ou le tournage de clip vidéo	**50,00 €**	**50,00 €**	27			Nathalie DUBIN car absente au moment du vote
CESAC	Subvention	Aide au fonctionnement - Participation au financement des actions - Représentation des commerçants et artisans	**500,00 €**	**500,00 €**	26		1	Nathalie DUBIN car absente au moment du vote
La Boulite	Subvention	Aide au fonctionnement de l'association et aux frais de publications	**432,97 €**	**432,97 €**	27			Nathalie DUBIN car absente au moment du vote
Comité des fêtes de LF	Subvention	Organisation manifestation "A flo la caisse" - 21 mai 2022	**200,00 €**	**200,00 €**	27			Nathalie DUBIN car absente au moment du vote
Comité des fêtes de LPSS	Subvention	Prestivals (feu d'artifice) + autres animations (sous réserve de la tenue de l'évènement)	**1 500,00 €**	**1 500,00 €**	27			Nathalie DUBIN car absente au moment du vote
Comité des fêtes de SMMM	Subvention	Feux d'artifices (sous réserve de la tenue de l'évènement)	**1 500,00 €**	**1 500,00 €**	27			Nathalie DUBIN car absente au moment du vote
La ferme du bonheur 85	Subvention	Rénovation de la grange qui accueille les animaux	**100,00 €**	**100,00 €**	24	2	1	Nathalie DUBIN car absente au moment du vote
Les pépites du bocage	Subvention	Festimaj 2022	**800,00 €**	**800,00 €**	22	2	2	Anne-Claude LUMET car intéréssée Nathalie DUBIN car absente au moment du vote
Maison de la Vie Rurale – CPIE	Subvention	Implication dans le passeport du civisme - Conseils et fourniture de plants bocagers pour la réalisation d'aménagements et de boisements communaux - Ouverture quotidienne des éco-jardins - Accompagnement des associations locales (PAVA) - Programmation d'événementiels	**1 000,00 €**	**1 000,00 €**	26			Laurent DESNOUHES car intéréssé Nathalie DUBIN car absente au moment du vote
Patrimoine et Savoirs du Bocage	Subvention	Création d'une animation sur le tissage de la laine (achat de rouets et accessoires, de matières premières, formation de bénévoles chargés de démultiplier ce savoir-faire auprès de la population)	**500,00 €**	**500,00 €**	26			Catherine LUMINEAU car intéréssée Nathalie DUBIN car absente au moment du vote
L'Ecluse - club nature	Remboursement de frais	Cf. conventnion	**258,00 €**	**258,00 €**	27			Nathalie DUBIN car absente au moment du vote
L'Ecluse - sentiers pédestres	Remboursement de frais	Cf. conventnion	**210,58 €**	**210,58 €**	27			Nathalie DUBIN car absente au moment du vote
Les Pas du Sommet	Remboursement de frais	Cf. conventnion	**375,22 €**	**375,22 €**	27			Nathalie DUBIN car absente au moment du vote
Les Sentiers flocéens	Remboursement de frais	Cf. conventnion	**459,53 €**	**459,53 €**	27			Nathalie DUBIN car absente au moment du vote
PG/CATM/OPEX La Flocellière	Subvention		**80,00 €**	**80,00 €**	27			Nathalie DUBIN car absente au moment du vote
PG/CATM/OPEX La Pommeraie-sur-Sèvre	Subvention	Prise en charge de la médaille "chevalier de l'ordre national du mérite" (Gérard JADEAU)	**35,10 €**	**35,10 €**	27			Nathalie DUBIN car absente au moment du vote
PG/CATM/OPEX La Pommeraie-sur-Sèvre	Subvention	Subvention exceptionnelle : documentaire sur la guerre d'Algérie + 32 panneaux explicatifs (subvention pour achat de supports pour les panneaux + clés USB)	**1 000,00 €**	**1 000,00 €**	27			Nathalie DUBIN car absente au moment du vote
PG/CATM/OPEX Saint-Michel-Mont-Mercure	Subvention		**80,00 €**	**80,00 €**	27			Nathalie DUBIN car absente au moment du vote
The N'Joy	Subvention	Festival d'été	**1 500,00 €**	**1 500,00 €**	25		2	Nathalie DUBIN car absente au moment du vote
Troubadours des Ponts	Subvention	subvention exceptionnelle pour reprise et relance Frais de fonctionnement - Remboursement des en-cours - Renouvellement du matériel	**500,00 €**	**500,00 €**	27			Nathalie DUBIN car absente au moment du vote

	Adhésion, subvention ou remboursement de frais	Projets	Proposition de la commission Acteurs économiques et Associations pour2022	Vote du Conseil Municipal	Vote "pour"	Vote "contre"	Vote "Abstention"	N'a pas participé au vote
Pêche - Les Martins Pêcheurs	Subvention	Equipements pour l'école de pêche : casiers, cannes, lignes, appâts, gilets de flottaison…) ; montage et fabrication d'un ponton pour PMR en amont du barrage du Moulin du Guy - Lancement de l'école de pêche	**500,00 €**	**500,00 €**	27			Nathalie DUBIN car absente au moment du vote
Association des écuries du Haut Vignaud	Subvention	Organisation des championnats du monde de "working equitation" en juillet 2022 (financement d'une partie des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des juges et officiels de compétition)	**1 500,00 €**	**1 500,00 €**	26		1	Nathalie DUBIN car absente au moment du vote
Castelmurois Ambiance Sportive	Subvention	Achat de matériel	**389,52 €**	**389,52 €**	27			Nathalie DUBIN car absente au moment du vote
Club de palet fonte Les Châtelliers-Châteaumur	Subvention	Remplacement de matériel (plaques et jeux)	**238,04 €**	**238,04 €**	27			Nathalie DUBIN car absente au moment du vote
Ecole de danse Les Châtelliers-Châteaumur	Subvention	Embauche d'un CDD donc frais supp (congé maternité) - Baisse adhérents - Recettes gala moindre si Etat impose taux de remplissage Echiquier à 70 % - + 200 € à titre exceptionnel	**697,72 €**	**697,72 €**	27			Nathalie DUBIN car absente au moment du vote
ESBF	Subvention	Fidéliser et attirer des licenciés, les former sur l'arbitrage, la tenue des tables de marque et le coaching des plus jeunes - Pérenniser l'emploi des encadrants	**530,18 €**	**530,18 €**	27			Nathalie DUBIN car absente au moment du vote
MTCMM	Subvention	Sortie moto dans le Limousin, mise en place du local, panier garni agriculteurs pour remerciement, raize michelaise le 4 septembre 2022	**227,22 €**	**227,22 €**	26		1	Nathalie DUBIN car absente au moment du vote
Palet club michelais	Subvention	Frais annuels de la saison passée (aucune rentrée financière en 2020-2021) et de cette saison	**389,52 €**	**389,52 €**	27			Nathalie DUBIN car absente au moment du vote
Pélicans Gym Les Epesses	Subvention	Accompagnement financier des compétitions + investir dans des équipement de sécurité	**614,86 €**	**614,86 €**	28			
Polka-Flodanse	Subvention	Création d'un site Internet et achat de tenue pour les nouveaux danseurs	**205,58 €**	**205,58 €**	28			
Sèvremont Football Club	Subvention	Pérennisation 2 emplois salariés + maintien accompagnement et éducation de qualité auprès des jeunes joueurs	**3 451,58 €**	**3 451,58 €**	28			
Sixteen Pool Billard	Subvention	Combler les déficits suite à l'annulation de tournoi de pétanque	**108,20 €**	**108,20 €**	27		1	
Société de chasse La Becasse La Flo	Subvention	Mise en conformité du matériel de sécurité et achat de bracelets pour la destruction de sangliers	**75,74 €**	**75,74 €**	27	1		
Twirling Pouzauges Bocage	Subvention	Renouvellement + achat de nouveaux justaucorps, achat de bâtons, financement transport championnat	**138,56 €**	**138,56 €**	28			
Unmaxdesports	Subvention	600 € pour achat de matériel et marketing + 1 000 € subvention exceptionnelle (projet intergénérationnel)	**1 000,00 €**	**1 000,00 €**	28			
USHB	Subvention		**205,58 €**	**205,58 €**	28			
Vendée FPV racing (drones)	Subvention	manifestation du 4 juin 2022	**500,00 €**	**500,00 €**	28			
			23 453,70 €	**23 453,70 €**				